

Sur proposition de Monsieur RAVERDEL, Premier Adjoint, chargé des Travaux qui informe l'Assemblée qu'une consultation d'entreprises a été réalisée auprès des entreprises SOLOREC, DISTRICHALEUR, DAUBROSSE, pour la remise en état du chauffage de la M.J.C., rue de Secours,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- l'Entreprise SOLOREC, Z.I. de LUDRES, est chargée des travaux de remise en état des installations de chauffage de la M.J.C. pour la somme de 4 290 F HT, plus une mise en place d'une horloge à programmes journalier et hebdomadaire pour 983 F H.T.,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 1979,
- Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'entreprise SOLOREC et pour desdites installations un contrat d'entretien de 420 F 00 H.T. de redevance annuelle forfaitaire.